

Date : 10/04/2017  
N° de version du document : 1  
Destinataires :

## STATIONNEMENT : pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap : Procédure - récapitulatif

Caractère du document :  
Public   
Interne   
confidentiel   
ne pas diffuser sans autorisation   
autre

L'information complète est disponible en ligne : <http://www.ulb.ac.be/mobilité/stationnement-PMR.html>

Pour toute question : [stationnement@ulb.ac.be](mailto:stationnement@ulb.ac.be)

## Introduction

### Contexte

L'accès à tous les parkings de l'ULB **est illimité** pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap.

**En sonnant aux barrières des sites, l'accès vous sera accordé si vous êtes en possession de votre carte de stationnement pour personnes en situation de handicap.** Vous devrez la présenter.

Cependant, deux supports facilitent l'accès à l'ensemble des parkings (vous ne devrez plus sonner aux barrières) : la vignette d'autorisation et la carte d'accès magnétique.

## Procédures selon le profil de l'utilisateur

### Membre du personnel

1. Vignette d'autorisation :
  - a. remplir le [document](#)
  - b. l'envoyer ainsi qu'une copie de votre carte de stationnement pour personne en situation de handicap (afin que vous ayez accès à tous les parkings) à [stationnement@ulb.ac.be](mailto:stationnement@ulb.ac.be)
  - c. La vignette vous sera envoyée
2. La carte d'accès magnétique : il s'agit de la carte du personnel délivrée par le DRH. Aucune action n'est requise.

### Etudiant en Master

1. Se procurer une carte d'accès magnétique : il s'agit de la carte photocopiée des bibliothèques :
  - a. Dans un [distributeur des bibliothèques](#) ou
  - b. Au service [Accueil et Accompagnement des étudiants en situation de handicap](#)
2. Se connecter à MonULB :
  - a. Aller dans la catégorie « Mes services » => « Accès campus & mobilité » => « Parking vélos/voitures »
  - b. Remplir le numéro de la carte d'accès magnétique que vous vous êtes procuré
  - c. Introduire le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule
  - d. Télécharger les documents demandés à savoir :
    - i. *En tant que personne à mobilité réduite : copie de votre carte de stationnement pour personnes en situation de handicap **pour que la demande soit traitée en priorité !***
    - ii. Copie de la carte grise (dans tous les cas),
      1. Si voiture de société : attestation de la société que vous avez l'usufruit de la voiture,
      2. Si voiture non immatriculée à votre nom, mais au nom de quelqu'un de votre famille:
        - a. Déclaration sur l'honneur du propriétaire de la voiture attestant que vous en êtes l'usufruitier,

	<p>b. Photocopie de la carte d'identité du propriétaire de la voiture.</p> <p>3. Vous recevrez votre vignette par voie postale et votre carte sera activée</p> <p><u>Infos complémentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La vignette est valable tout le long des études.</li> <li>• La carte est valide un an et peut être renouvelée selon la même procédure décrite ci-dessous.</li> </ul>
<p><b>Etudiant en Bachelier</b></p>	<p>1. <u>Se procurer une carte d'accès magnétique</u> : il s'agit de la carte photocopie des bibliothèques :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Dans un <a href="#">distributeur des bibliothèques</a> ou</li> <li>Au service <a href="#">Accueil et Accompagnement des étudiants en situation de handicap</a></li> </ol> <p>2. <u>Envoyer un mail <a href="mailto:stationnement@ulb.ac.be">stationnement@ulb.ac.be</a></u> avec les informations et documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Nom et Prénom et numéro de matricule ULB (sur votre carte étudiant)</li> <li>Année d'étude (BA1-BA2)</li> <li>Numéro de la carte d'accès magnétique (situé en bas à droite de la carte et composé de lettres et chiffres)</li> <li><i>Si vous êtes une personne à mobilité réduite : copie de votre carte de stationnement pour personnes en situation de handicap <b>pour que la demande soit traitée en priorité !</b></i></li> <li>Copie de la carte grise (dans tous les cas),</li> <li>Si voiture de société : attestation de la société que vous avez l'usufruit de la voiture,</li> <li>Si voiture non immatriculée à votre nom, mais au nom de quelqu'un de votre famille: <ol style="list-style-type: none"> <li>Déclaration sur l'honneur du propriétaire de la voiture attestant que vous en êtes l'usufruitier,</li> <li>Photocopie de la carte d'identité du propriétaire de la voiture.</li> </ol> </li> </ol> <p>3. Vous recevrez votre vignette par voie postale et votre carte sera activée</p> <p><u>Infos complémentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La vignette est valable tout le long des études.</li> <li>• La carte est valide un an et peut être renouvelée selon la même procédure décrite ci-dessous</li> </ul>
<p><b>Visiteur</b></p>	<p>[Pour rappel, <b>en sonnant aux barrières des sites, l'accès vous sera accordé si vous êtes en possession de votre carte de stationnement pour personnes en situation de handicap.</b> Vous devrez la présenter.]</p> <p>Le service accueillant des visiteurs doit faire des démarches préalables : <a href="http://www.ulb.ac.be/mobilite/stationnement-visiteurs.html">http://www.ulb.ac.be/mobilite/stationnement-visiteurs.html</a> afin que vous puissiez obtenir une autorisation temporaire.</p> <p><u>Procédure pour le visiteur :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Au niveau des barrières d'accès des parkings, signalez-vous au parlophone en précisant le nom de la personne et du service que vous venez visiter</li> <li>Si vous êtes en possession du document officiel d'autorisation de stationnement temporaire, apposez-le de manière lisible sur votre pare-brise.</li> <li>Si les délais ne vous ont pas permis d'être en possession de ce document, merci de renseigner sur une simple feuille apposée de manière lisible sur votre pare-brise: Nom du visiteur - le service consulté - numéro de téléphone (auquel la surveillance générale pourrait vous joindre en cas de nécessité/problème par rapport à votre véhicule)</li> </ol>

## Informations complémentaires

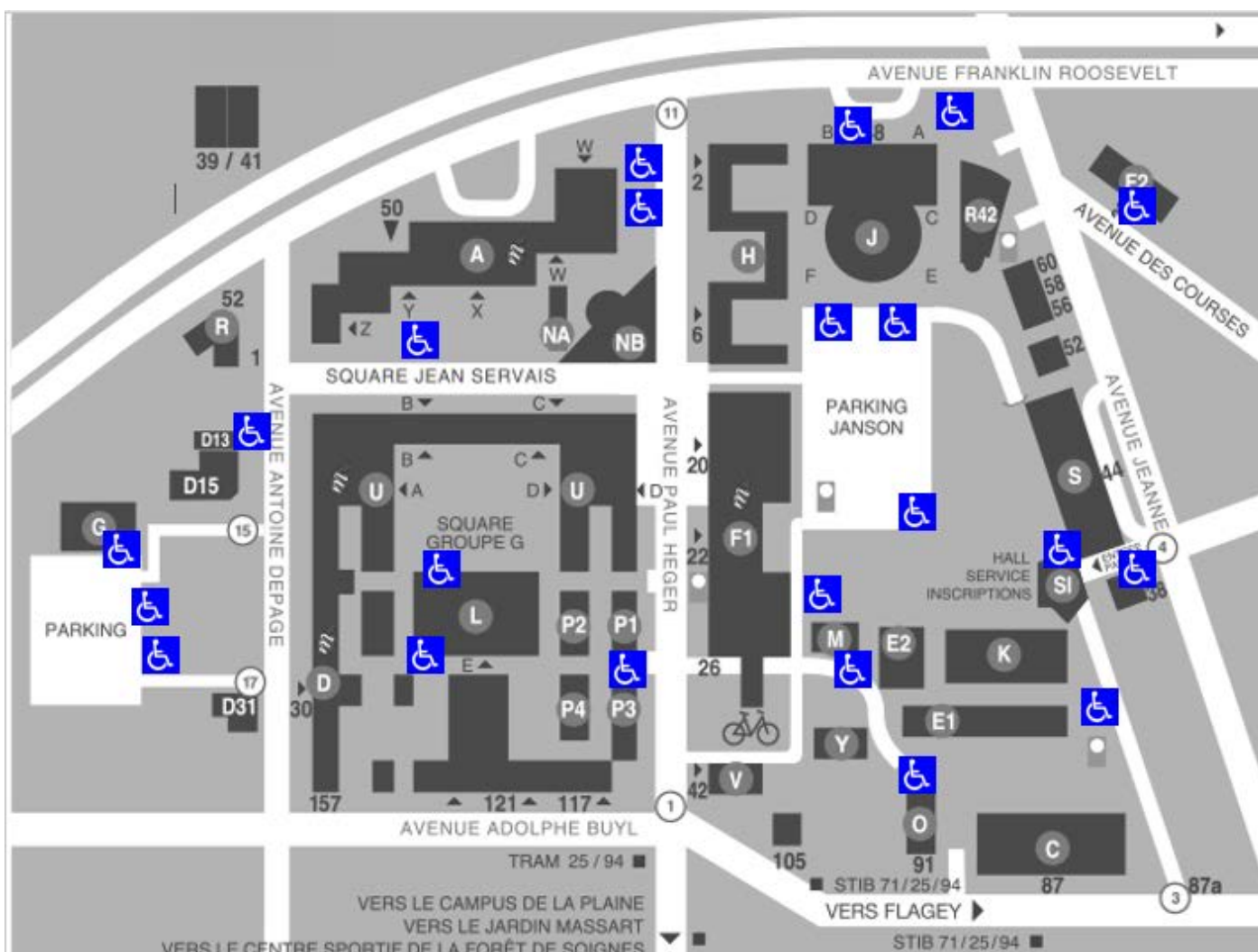
<b>Contacts</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Toute question doit être adressée à <a href="mailto:stationnement@ulb.ac.be">stationnement@ulb.ac.be</a></li><li>• Stationnement – Supports d'entrée (cartes magnétiques, vignettes) – autorisations temporaires : Dominique VANDERROSE – 02/650 26 95 – <a href="mailto:Dominique.Vanderoose@ulb.ac.be">Dominique.Vanderoose@ulb.ac.be</a></li><li>• Activation des cartes magnétiques : Jean-Philippe CHARLIER – 02/650 26 00 – <a href="mailto:Jean-Philippe.Charlier@ulb.ac.be">Jean-Philippe.Charlier@ulb.ac.be</a></li></ul>
<b>Règlement et horaire des parkings</b>	<a href="http://www.ulb.ac.be/mobilite/stationnement-reglement-parkings.html">http://www.ulb.ac.be/mobilite/stationnement-reglement-parkings.html</a>
<b>Emplacements réservés</b>	Voir documents pages suivantes

## EMPLACEMENTS RESERVES

### Campus du Solbosch

#### Situation

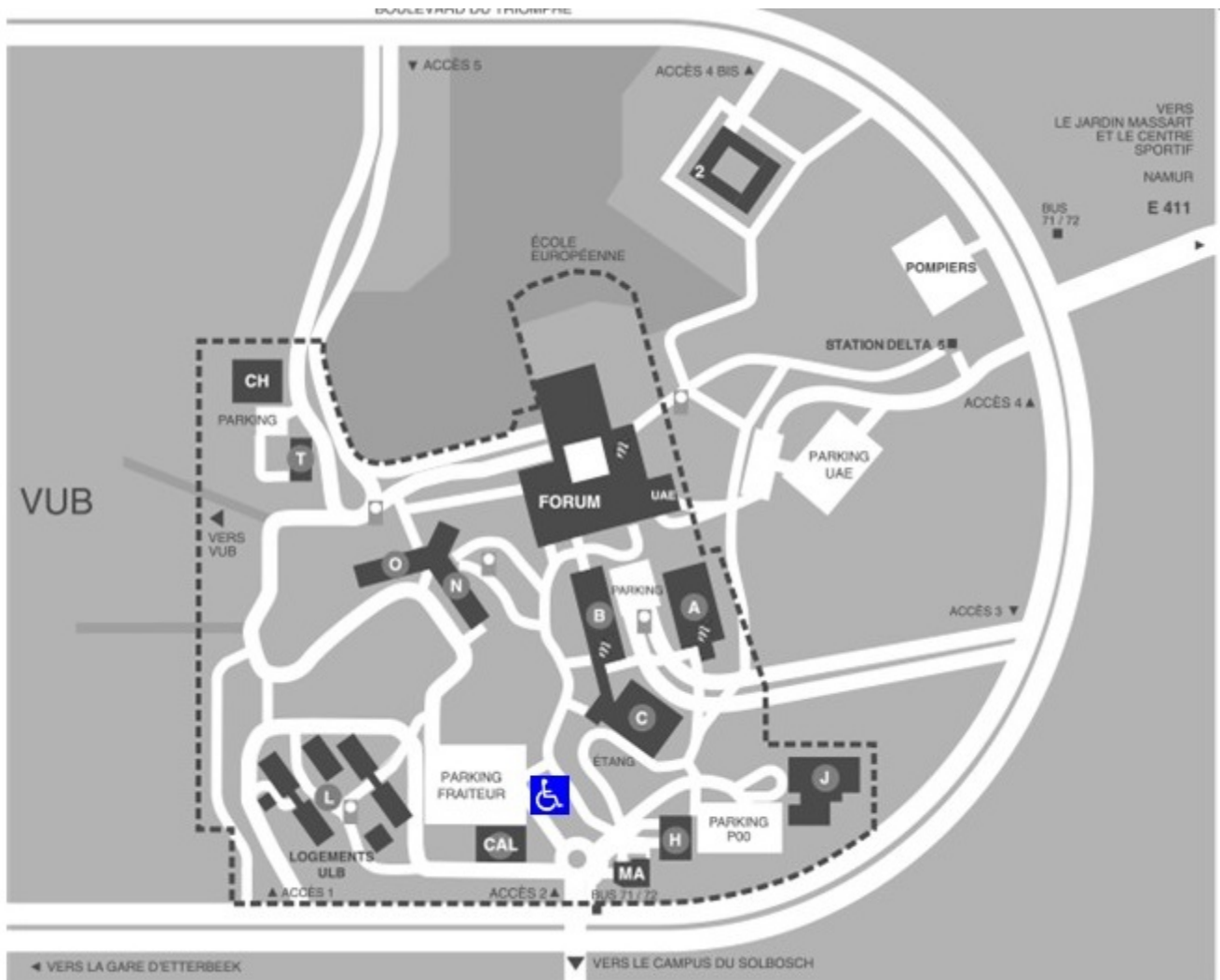
- 5 places - au parking de la crèche (2 en extérieur, 3 couvertes)
- 4 places - parking Janson
- 4 places - en bas de l'avenue Paul Héger, en face du bâtiment H, accessibles par l'avenue Franklin Roosevelt.
- 2 places - devant l'auditoire Paul Emile Janson, accessibles par l'avenue Franklin Roosevelt.
- 2 places - à proximité du bâtiment M
- 2 places dans le parking sous le bâtiment S (1 au niveau 1, 1 au niveau 4).
- 2 places à l'arrière des bâtiments O et B
- 1 place - entrée du bâtiment D31
- 1 place - entrée du bâtiment D15
- 1 place - square Groupe G
- 1 place - devant le bâtiment E1, accessible par le 87a avenue Buyl
- 1 place - arrière du F1
- 1 place - square Servais
- 1 place - devant le bâtiment S, côté de l'avenue Jeanne



## Campus de la Plaine

### Situation

- 4 places sont disponibles à l'entrée du parking vélo sur le parking Fraiteur



## Campus de Flagey

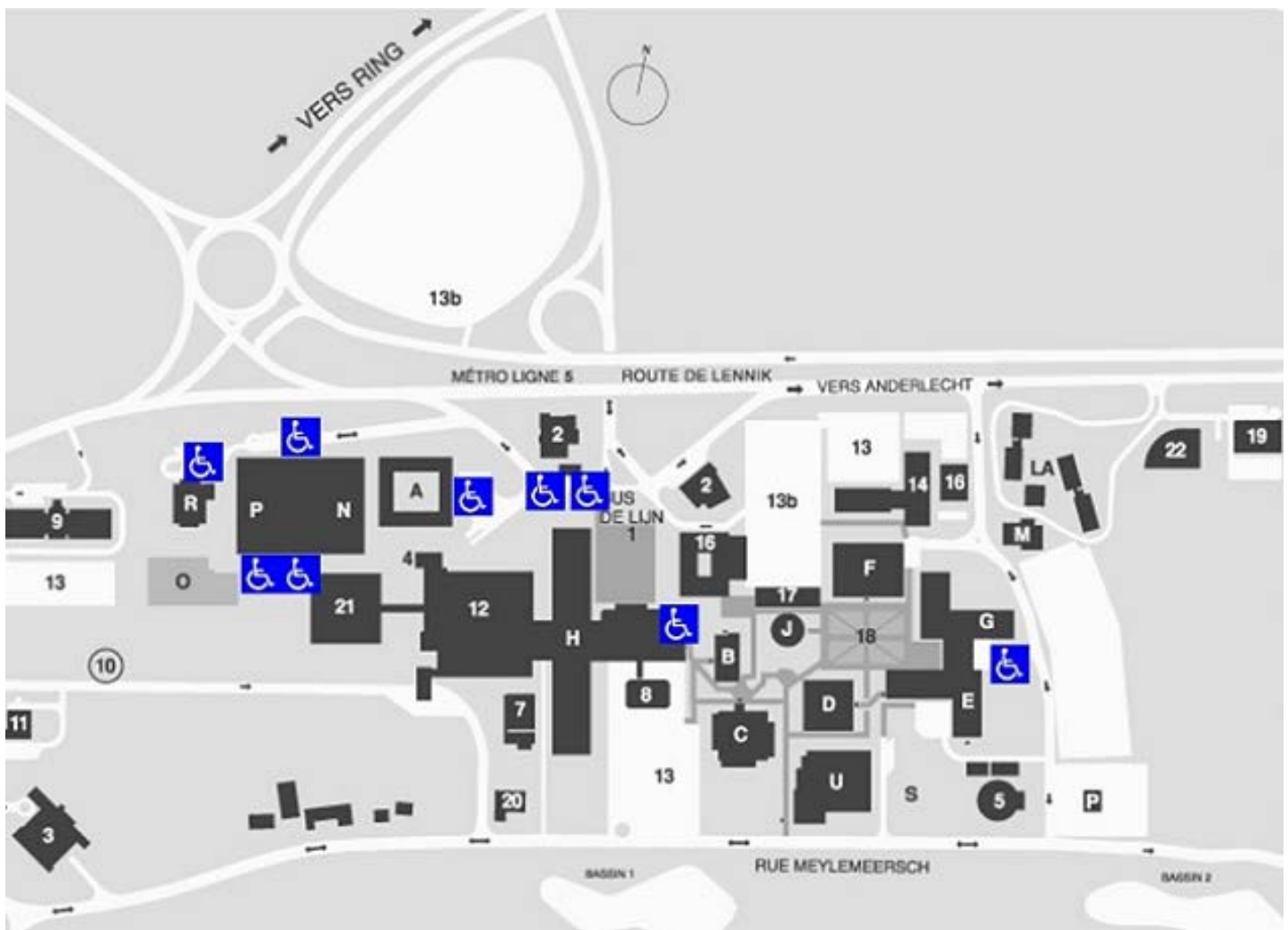
### Situation

- 1 place dans le parking en sous-sol, accès via la Chaussée de Boondael

## Campus d'Erasmus

### Situation

- 1 place - bâtiment A
- 2 places - bâtiment P-N, à l'extérieur du site
- 2 places- bâtiment R - Haute Ecole libre de Bruxelles Ilya Prigogyne
- 1 place - parking le long des bâtiments G et E
- D'autres places de parking PMR sont disponibles aux [différentes entrées de l'hôpital](#):
  - 10 à l'entrée principale
  - 8 à l'hôpital de jour
  - 3 à proximité du bâtiment 8 - banque de sang



## Campus de Gosselies

### Situation

- 1 place sur le parking du bâtiment «Biopole»
- 2 places sur le parking IBMM (parking ULB)
- 2 places sur le parking situé devant le Point Centre (parking faisant partie de la co-propriété Igretec / BUC / FOREM et ouvert à tous)

